

**Bulletin d'adhésion au contrat collectif « Chiens de chasse » n°960 0013 79087 Y 53
souscrit auprès d'AMF Assurances, filiale Matmut (contrat sans tacite reconduction)**

Votre Fédération Départementale des chasseurs met à votre disposition une assurance Chiens de chasse, spécialement sélectionnée et étudiée à votre attention.

Ce contrat vous permet de garantir les dommages accidentels (blessures ou décès) survenus à vos chiens de chasse, âgés de moins de 8 ans, à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles.

Identité et adresse de l'adhérent :

IDENTITE (A RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES)	ADRESSE
Nom :	N° et nom de la voie :
Prénom :	Code postal :
Date de naissance :	Ville :
	Téléphone :
	Email :

Identification des chiens à assurer :

Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON
Nom :	né le :/...../.....	N°tatouage/puce :	Pedigree : OUI/NON

Nombre de chiens à assurer :

1 chien : 55,26 € TTC 2 chiens : 110,52 € TTC 3 chiens : 165,78 € TTC 4 chiens : 221,04 € TTC
 5 chiens : 276,30 € TTC 6 chiens : 331,56 € TTC 7 chiens : 386,82 € TTC 8 chiens : 442,08 € TTC

pour la période allant du 01/07/2019 au 30/06/2020 (sans tacite reconduction). Les garanties sont accordées au maximum pour cette durée et, au plus tôt, le lendemain à 0h de la signature du présent document si cette date est postérieure au 01/07/2019.

Règlement par chèque à l'ordre de **GRAS SAVOYE** à l'adresse suivante : Gras Savoye - Direction Affinitaire - Quai 33 / 33 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Je souhaite adhérer au contrat Chiens de Chasse N° 960 0013 79087 Y 53 et bénéficier des garanties du contrat.

En cas d'adhésion à distance, je peux, conformément aux dispositions de l'article L. 112-2-1 du Code des Assurances, renoncer à mon adhésion au présent contrat, dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception des documents contractuels.

Conformément à l'article L. 112-2 du Code des Assurances, je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information N° 960 0013 79087 Y 53 « Chiens de Chasse » et du document d'information normalisé relatif au contrat collectif « Chasse ». Je confirme que ces documents m'ont été fournis et que j'en accepte les termes.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent
Faire précéder de « Lu et approuvé »

Vos données personnelles sont traitées par Gras Savoye et les autres destinataires intervenant pour les finalités : passation, gestion et exécution des contrats, relation commerciale, lutte anti-fraude, lutte anti-blanchiment. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant par mail à informatique.libertes@grassavoie.com ou par voie postale à Gras Savoye – Correspondant Informatique et Libertés – Immeuble Quai 33 – 33/34 quai de Dion Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux.

Pour en savoir plus sur l'usage de vos données et vos droits, consultez la rubrique « Protection des données personnelles » du site internet de Gras Savoye.

AMF Assurances : filiale Matmut. Société anonyme au capital de 69 416 644 € entièrement libéré. N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 1

Gras Savoye : société par actions simplifiée de courtage d'assurance et de réassurance au capital de 1 432 600 €. N° 311 248 637 RCS Nanterre.

N° FR 61311248637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07001 707. Siège social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux. Adresse postale : 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 700001, 92814 Puteaux Cedex

Fédération départementale des chasseurs de La Réunion : Association déclarée sous le numéro de SIREN 403 047 376 dont le siège social est situé à : 1 rue Saint-Anne 97400 Saint-Denis

Courtier et mandataire rémunérés par commissions de courtage versées par les assurés.